

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 AVRIL 2024

OBJET : ADHESION AU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL

Le cinq avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 21 mars 2024

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, M. BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel (pouvoir donné à Thierry CATELAN), CATELAN Richard, GIRAUD Sylvie

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 136-1, L. 452-47, L. 812-3 et L. 812-4)

Vu la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive. En application des dispositions des articles 10 et 11 du décret n°85-603 du 10/06/1985, les collectivités et établissements publics doivent disposer d'un service de médecine préventive. Cette obligation peut être remplie en adhérant à un service mutualisé du CDG.

Le Maire explique au Conseil Municipal que la convention en cours doit être révisée compte tenu des nouveaux tarifs fixés par le Conseil d'Administration du CDG 05. Le coût passera de

	Depuis mars 2021	2024
Réalisée par un médecin	71€/agent	96€/agent
Réalisée par une infirmière	61€/agent	66€/agent
Les agents absents sans motif valable	Facturation maintenue	Facturation double

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de signer la convention d'adhésion au service de santé au travail du CDG 05 avec les nouveaux tarifs entrés en vigueur.

COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer – 05800 AUBESSAGNE – Tel : 04 92 55 22 43

Mail: mairie@aubessagne.fr

- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE D'AUBESSAGNE" at the top and "R.F. (Hautes-Alpes)" at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a crown and a shield. A handwritten signature in black ink is written across the stamp, overlapping the central emblem and the text.